



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 28 MARS 2025

A la SFA - 247, rue St Jacques PARIS

PRESENTS :

Alain ALEXANDRE	Chargé de mission CEJIB & Cour de cassation - Région Ile de France	P
Marie-Pierre BAUCHET-IZOARD	Membre élue – région ARA	P
Nicolas BUAL	Membre élu – région Ile de France	P
	Chargé de mission animation des TRNTJ	
Claude BUCHER	Membre élu – région Alsace	P
Michèle CHAZAL	Présidente animatrice région ARA	A
	Chargée de mission des Présidents de région	
Yann CHERRIER	Membre élu – région Ile de France	A
Philippe COMBES	Membre élu – région Occitanie	P
Gérard COULOMBEL	Membre élue – région Alsace	A
Marie Françoise CUIGNET	Membre élue – région Alsace honoraire	A
François-Xavier DÉSSERT	1 ^{er} Vice-président – région Nouvelle Aquitaine	A
Jean-Louis D'ESPARBES	Vice-Président Section Experts conseil – région Occitanie	A
Jean-Marc DHOUAILLY	Chargé de mission "statuts, R.I. et site internet" – membre honoraire	P
Véronique DROIN	Membre élue – région Auvergne Rhône Alpes	A
Claude DRUCKÉ	Membre élu – région Hauts de France	P
Pascal FABRE	Membre élu - Individuel	P
Eric GUILLOT	Président animateur - région Hauts de France	P
Yann GUILLOT	Membre élu – région Ouest	A
Jean-Emmanuel JACQUARD	Membre élu – région Ouest	P
Michel JEMMING	Chargé de mission CNCEJ – délégué auprès du Vice-Président Section judiciaire	P
Franck KAFTAN	Membre élu – région Nouvelle Aquitaine	P
Claude LE BIGOT	Président animateur région Ile de France	P
Françis LONGUEPEE	Membre élu – région Ile de France	P
Céline MANGIONE	Membre élu - région ARA	A
Antoine MARTIN-RIVIERE	Membre élu – région Ouest	A
Pascal MEIGNEN	Vice-Président adjoint en charge de la formation Président animateur région Ouest	P
Cristiana MILEA	Membre élue – région Ile de France	P
Céline PERRET-ACKIN	Membre élue – région Ile de France - Secrétaire adjointe	P
Céline PETREAU	Présidente animatrice région Nouvelle Aquitaine	P
Frédéric POKRYWKA	Président animateur région Alsace Chargé de mission « congrès »	P
Philippe RIVOIRARD	Membre élu – région Ile de France	P
Hervé RODRIGUEZ	Président animateur région Occitanie	P
Sophie SOULIER DEBAVELAERE	Membre élue – région Hauts de France - Secrétaire générale	P
Chahrazad TOMA-VASTRA	3 ^{ème} Vice-Présidente – chargée de mission relation Revue EXPERTS	A
Fabienne URVOAS	Membre élue – région Ouest	A
Huguette VERNAY	Présidente du CNEAF	P
Philippe WITT	Vice-président section experts judiciaires Membre élu – région Occitanie	P

POUVOIRS : 6 pouvoirs donnés

De Michèle CHAZAL à Céline PETREAU

De Gérard COULOMBEL à Huguette VERNAY

De Jean-Louis D'ESPARBES à Huguette VERNAY

De François-Xavier DESERT à Philippe WITT

De Céline MANGIONE à Marie-Pierre BAUCHET-IZOARD

De Fabienne URVOAS à Pascal MEIGNEN

QUORUM :

Le quorum doit être de 1/3 sur 33 membres du CA élus et chargés de missions actifs (honoraires non comptabilisés), soit 12 membres (présents + pouvoirs).

Convoqués : 36 - **Présents** : 24 : 22 actifs + 2 honoraires (*Alain ALEXANDRE et Jean-Marc DHOUAILLY*) – **Pouvoirs**
6

Le quorum est atteint.

- **Approbation du nouveau Règlement intérieur**

Les modifications du règlement intérieur font suite aux modifications des statuts.

Le collège se compose maintenant de :

- membres actifs admis après la période probatoire
- membres postulants dont l'adhésion a été acceptée soit par un collège régional soit directement par le collège national
- membres honoraires

Il est proposé au conseil d'administration de considérer que le statut de postulant dure sur une année de versement de cotisation, ainsi, le postulant qui s'inscrirait avant le 20 juin verrait son année probatoire se terminer le 31 décembre de la même année, le postulant qui serait inscrit à partir du mois de juillet verrait son année probatoire se terminer à la fin de l'année suivante.

Les membres postulants seront inscrits dans l'annuaire à titre probatoire, ils ne pourront pas voter à l'assemblée générale, ni se présenter à un poste de conseiller dans un conseil régional ou au conseil national mais ils bénéficieront des avantages les autres adhérents.

Les membres postulants paieront une cotisation d'un montant réduit, qui sera décidée en assemblée générale.

Il est proposé d'accorder une remise sur la cotisation des postulants qui auront fait la formation initiale au CNEAF, comme cela était le cas pour les stagiaires, dont le statut sera supprimé.

Il y aura donc quatre niveaux de cotisations :

- les membres actifs
- les membres postulants qui n'ont pas fait la formation du CNEAF
- les membres qui ont fait la formation du CNEAF
- les membres honoraires

➤ La modification du règlement intérieur est approuvée à l'unanimité,

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Vendredi 20 JUIN 2025 - 9h00, à la SFA

Le 15 juin 2025

La secrétaire générale Sophie SOULIER

Destinataires :

Les membres du Conseil d'Administration

Annexes : 01

- Règlement intérieur